



Disraeli

Nombre de postes nécessitant une autre langue – langue française

Disraeli, le 26 mars 2026

Selon la demande du ministère de la Langue française, les municipalités, MRC et régies ont l'obligation de publier, dans les 3 mois suivant la fin de leur exercice financier (donc au plus tard en mars de chaque année), le nombre de postes au sein de leur organisation pour lesquels elles exigent, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que le français. Elles doivent également publier les postes pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable (article 20.1 de la Charte).

Les réponses ci-dessous proviennent des consultations effectuées auprès des gestionnaires concernés.

Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable au 31 décembre 2025

En vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, la Ville de Disraeli est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet :

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé (nécessaire) : 0
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable (un atout) : 0

Date de consultation	Personnes consultées	Réponses au questionnaire
23-03-2026	Directrice générale	Aucun poste avec langue seconde
23-03-2026	Directeur des travaux publics	Aucun poste avec langue seconde
23-03-2026	Directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Aucun poste avec langue seconde

**Nombre de plaintes reçues et traitées relatives à un manquement à une obligation prévue
par la Charte (art. 128.2)**

Date de la réception de la plainte	Nature de la plainte	Démarches effectuées	Résultat de l'analyse	Suivis effectués	Date de fin du traitement de la plainte
Aucune					
Aucune					

Nombre de plaintes reçues : 0

Nombre de plaintes traitées : 0

Approbation par le plus haut dirigeant de niveau administratif :

Nom et fonction : Kim Côté, directrice générale

Date : 26 mars 2026